

Secrétariat général du gouvernement

---  
Direction des ressources humaines  
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

---  
Service de la gestion des carrières des fonctionnaires

---  
Section gestion des carrières 2 et 3

---  
Mél : [drhfpnc.sgcf.section2@gouv.nc](mailto:drhfpnc.sgcf.section2@gouv.nc) (OPT)  
Mél : [drhfpnc.sgcf.section3@gouv.nc](mailto:drhfpnc.sgcf.section3@gouv.nc) (Filière technique)

Tél. 25 62 10 (section 2) - 25 61 38 (section 3)

---  
2023-DRHFPNC-98504

Nouméa, le 23 JAN. 2024

## CIRCULAIRE A l'attention des employeurs publics

**Objet :** Promotion au choix, au titre de l'année 2023, dans les grades des différents corps des statuts particuliers :

- du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie.

**Ref. :** Délibération n° 357 du 24 avril 2014 *portant statut particulier du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie* ;  
Délibération n° 74/CP du 12 février 2009 *portant statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie*.

**PJ :** Annexe : tableau du nombre de postes ouverts par statuts et par grades ;  
Critères et barèmes validés ;  
Fiches de candidatures ;  
Attestations d'exercice de fonctions.

Je vous informe de l'ouverture, **au titre de l'année 2023**, d'une campagne de promotion au choix pour l'accès aux grades listés en annexe de la présente circulaire dans les différents corps des statuts particuliers du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie et des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie.

Les conditions de recevabilité des dossiers sont précisées dans chacune des fiches de candidatures jointes à la présente circulaire.

Par ailleurs, conformément à l'article 16 de la délibération n° 74/CP du 12 février 2009 portant statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie l'accès au 2ème grade de technicien du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie est ouvert :

1° aux techniciens 1er grade des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie justifiant au 31 décembre 2022 de huit ans d'ancienneté dans leur grade.

2° aux techniciens 1er grade des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être titulaires du BEPECASER d'Etat ou de Nouvelle-Calédonie ;
- être titulaires de la qualification "poids lourd" depuis au moins trois ans ;
- occuper, au 31 décembre 2022, un emploi d'examineur du permis de conduire et justifier, à cette date, d'au moins huit ans d'exercice de ces fonctions.

Je vous informe également que suite à la réunion du 5 décembre 2023, les membres des CAP concernés (représentants du personnel et employeurs) ont validé un ensemble de critères accompagné d'un barème afin de départager les candidats. Ceux-ci sont joints à la présente circulaire.

Les fiches de candidatures accompagnées des pièces justificatives doivent parvenir aux employeurs **au plus tard le jeudi 29 février 2024**.

Les candidatures devront ensuite être transmises à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC) **en version papier**, par les employeurs, **au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 16 heures**. **Passé ce délai, les candidatures ne seront plus prises en considération et seront déclarées irrecevables.**

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence de production de pièces justificatives, des critères complémentaires seront appliqués (cf. critères et barème en pièce jointe) et notamment :

- un retrait de 5 points en l'absence de l'organigramme, des 3 derniers EAE, de la fiche de poste des fonctions actuelles ;
- un nombre de points à 0 pour le critère "moyenne des 3 derniers EAE" en l'absence d'un ou plusieurs EAE ;
- un nombre de points à 0 pour le critère "nombre d'agents encadrés en direct" en l'absence de l'organigramme.

En outre, pour être recevables, les attestations d'exercice de fonctions doivent être réalisées par l'employeur pour le compte duquel les fonctions ont été exécutées.

La présente circulaire, les critères et le barème, les fiches de candidature ainsi que les attestations d'exercice de fonctions sont téléchargeables sur le site de la DRHFPNC ([www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc), rubrique Réglementation/Circulaires ou Carrière des agents publics/Promotion au choix de grade).

Pour le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie  
et par délégation  
**le secrétaire général du gouvernement**

  
Léon WAMYTAN

## Annexe à la circulaire n°98504 de la campagne de promotion au choix OPT/filière technique

### Tableau du nombre de postes ouverts, au titre de l'année 2023, dans les grades suivants :

- **Cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie :**

Grades :	Nombre de postes ouverts :
Cadre d'exploitation principal	4
Contrôleur principal	11
Technicien principal	4
Agent d'exploitation principal	21
Agent technique principal	5
Préposé à la distribution postale principal	3

- **Personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie :**

Grades :	Nombre de postes ouverts :
Ingénieur 2ème grade	14
Technicien 2ème grade	6
Technicien adjoint 2ème grade	2

